

Comptabilité - Exercice 2001 - Valorisation des travaux d'investissement effectués en régie

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les services municipaux effectuent en régie un certain nombre d'études et de travaux d'investissement en utilisant les ressources dont ils disposent (personnel, fournitures et matériel), ressources qui sont imputées comptablement en section de fonctionnement.

Les règles de la comptabilité publique permettent de valoriser en section d'investissement à la fin de l'exercice, les travaux ainsi effectués en procédant à des écritures budgétaires d'ordre. Cette valorisation est rendue possible par l'utilisation des informations recueillies dans le système de gestion et maintenance assistée par ordinateur (GMAO).

Ces dépenses ouvrent droit au bénéfice du Fonds de Compensation de la TVA. Ainsi en 2001 la Ville a perçu 662 762 F de compensation au titre des fournitures et matériels utilisés au cours de l'année 1999 pour les travaux d'investissement effectués en régie.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser l'ouverture, par décision modificative au budget de l'exercice 2001, des crédits nécessaires à l'inscription de ces opérations :

1) Au budget principal

En dépenses et en recettes, aux imputations correspondant à la nature et à la destination des travaux réalisés (selon état annexé), un montant total de 12 855 251 F (1 959 770 €)

2) Au budget Eaux

- recette de fonctionnement : 992.722.30700 : 2 935 053 F (447 446,50 €)

- dépense d'investissement : 892.2315.512.30700 : 2 935 053 F (447 446,50 €).

Travaux réalisés par les services à inscrire en dépenses d'investissement

Budget Principal - Compte en recettes de fonctionnement : 934.721.20200

Comptes dépenses d'investissement	Service	Main d'oeuvre	Matériel	Fournitures	Total
914.205.00505.10100	Informatique	1 575 260,00	0,00	0,00	1 575 260,00
Total Budget Principal - 934.721.20200		1 575 260,00	0,00	0,00	1 575 260,00

Travaux réalisés par les services à inscrire en dépenses d'investissement

Budget Principal - Compte en recettes de fonctionnement : 934.722.20200

Comptes dépenses d'investissement	Service	Main d'oeuvre	Matériel	Fournitures	Total
914.21312.00502.33000	Bâtiment	1 309 620,00	1 570,00	365 064,00	1 676 254,00
914.21318.00504.33000	Bâtiment	1 068,00	0,00	97,00	1 165,00
914.21318.00506.33000	Bâtiment	333 148,00	0,00	164 681,00	497 829,00
914.21318.00509.33000	Bâtiment	95 964,00	171,00	37 926,00	134 061,00
914.21318.00510.33000	Bâtiment	166 617,00	0,00	78 111,00	244 728,00
914.21318.00518.33000	Bâtiment	111 234,00	0,00	18 492,00	129 726,00
914.2135.00506.30900	Electricité-Chauffag	1 064,00	241,00	0,00	1 305,00
914.2135.00509.30900	e	316 524,00	868,00	133 124,00	450 516,00
914.21534.00510.30900	Electricité-Chauffag	83 630,00	4 414,00	67 643,00	155 687,00
914.2128.00506.34000	e	68 314,00	5 258,00	24 519,00	98 091,00
914.2128.00508.34000	Electricité-Chauffag	2 432,00	604,00	0,00	3 036,00
914.21538.95069.10100	Espaces Verts	40 499,00	0,00	0,00	40 499,00
914.2135.00502.32000	Espaces Verts	50 787,00	1 623,00	0,00	52 410,00
914.2182.00510.32000	Informatique	8 683,00	0,00	34 687,00	43 370,00
914.2182.00511.32000	Parc Auto Déchet	89 718,00	241,00	84 993,00	174 952,00
914.2152.00508.35000	Parc Auto Déchet	5 130 954,00	433 693,00	2 011 715,00	7 576 362,00
	Parc Auto Déchets				
	Voirie				
Total Budget Principal - 934.722.20200		7 810 256,00	448 683,00	3 021 052,00	11 279 991,00
Total du Budget Principal		9 385 516,00	448 683,00	3 021 052,00	12 855 251,00

Travaux réalisés par les services à inscrire en dépenses d'investissement

Budget Eaux - Compte en recettes de fonctionnement : 992.722.30700

Comptes dépenses d'investissement	Service	Main d'oeuvre	Matériel	Fournitures	Total
892.2315.00512.30700	Eaux	1 972 989,00	81 090,00	880 974,00	2 935 053,00
Total Budget Eaux - 992.722.30700		1 972 989,00	81 090,00	880 974,00	2 935 053,00
Total du Budget Eaux		1 972 989,00	81 090,00	880 974,00	2 935 053,00

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2002.